



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2019-044  
du 22/03/2019**

**portant des mesures temporaires de circulation  
et de stationnement parking de la salle polyvalente  
de l'Espace JULIAN  
Concours seniors « Souvenir André DECOULAND »  
le 30 mars 2019 de 9 h 00 à 20 h 00**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

**Vu** l'arrêté du 15 Juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

**Vu** l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

**Vu** la demande de l'Association « la Boule Dorée » de LAPALUD, en vue d'organiser le concours seniors « Souvenir André DECOULAND »

**Considérant** que pour permettre l'organisation de cette manifestation, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et riverains lors de cette manifestation,

**ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le parking de la salle polyvalente de l'Espace JULIAN (plan ci-joint), le 30 mars 2019 de 9 h 00 à 20 h 00.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation seront apposés par les organisateurs de la manifestation pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** : Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE



Département :  
VAUCLUSE

Commune :  
LAPALUD

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 21/03/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
ORANGE  
132, Allée d'Auvergne 84873  
84873 ORANGE CEDEX  
tél. 04 90 51 29 21 -fax 04 90 51 27 89  
cdif.orange@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

